

SG ERS CPR Actions Transition Climat ISR - F

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/08/2024

ACTIONS ■

Article 8 ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 434,66 (EUR)

Date de VL et d'actif géré : 30/08/2024

Actif géré : 363,42 (millions EUR)

Code ISIN : QS0002905915

Indice de référence : Aucun

Nom du fonds maître : CPR Invest - Climate Action

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement consiste à surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E, S et G – soit collectivement ESG) au processus d'investissement.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE EN BASE 100 (Source : Fund Admin)



A : Durant cette période, le FCPE est mis en nourricier

B : A compter du 26 février 2024, le FCPE change de fonds maître

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	29/12/2023	31/07/2024	31/05/2024	31/08/2023	31/08/2021	30/08/2019
Portefeuille	13,18%	0,22%	3,11%	17,72%	11,09%	55,32%
Indice						122,93%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	14,17%	-18,38%	23,41%	9,70%	27,87%	-8,50%	8,57%	6,02%	9,69%	16,54%
Indice	18,34%	-13,01%	27,54%	6,65%	28,93%	-4,85%	8,89%	11,09%	8,76%	18,61%
Ecart	-4,18%	-5,37%	-4,13%	3,05%	-1,06%	-3,65%	-0,33%	-5,07%	0,94%	-2,07%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	11,40%	13,53%	16,51%
Ratio de sharpe	1,25	0,13	0,50

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

Baisse maximale	-66,05%
Délai de recouvrement (jours)	2 194
Moins bon mois	10/2008
Moins bonne performance	-15,61%
Meilleur mois	11/1999
Meilleure performance	14,25%

Indicateurs (Source : Amundi)

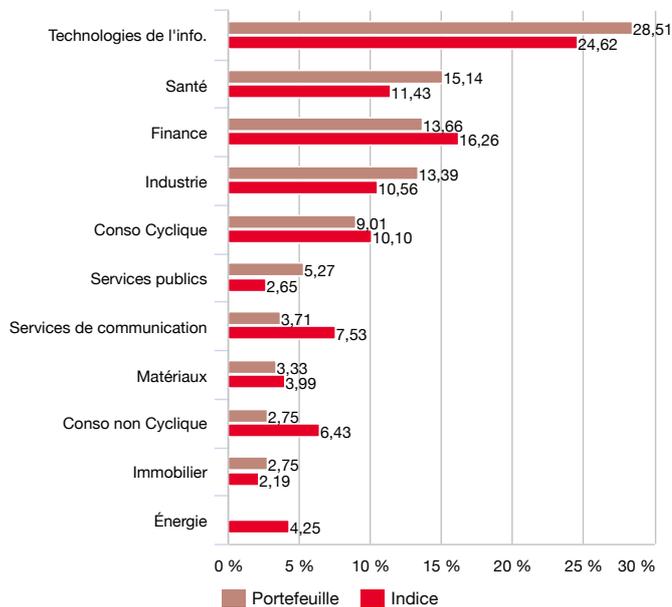
	Portefeuille	Indice
Nombre de lignes	77	2 757

ACTIONS ■

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

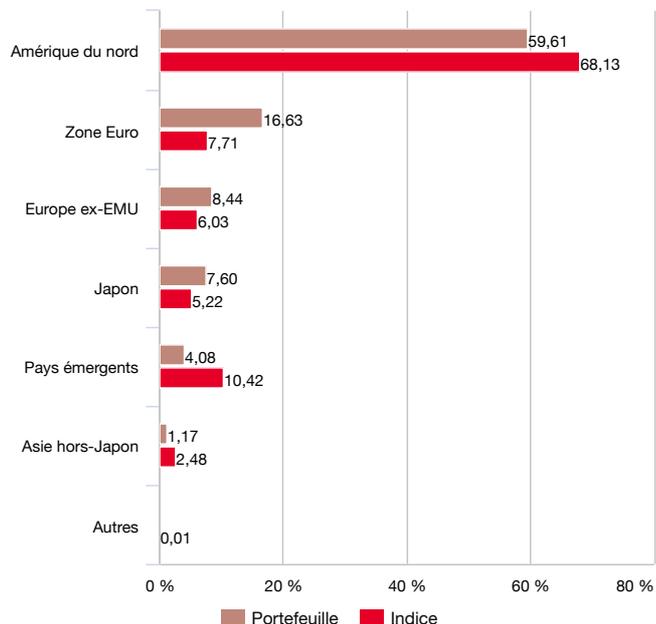
REPARTITION SECTORIELLE

(Source : Groupe Amundi) *



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

(Source : Groupe Amundi)



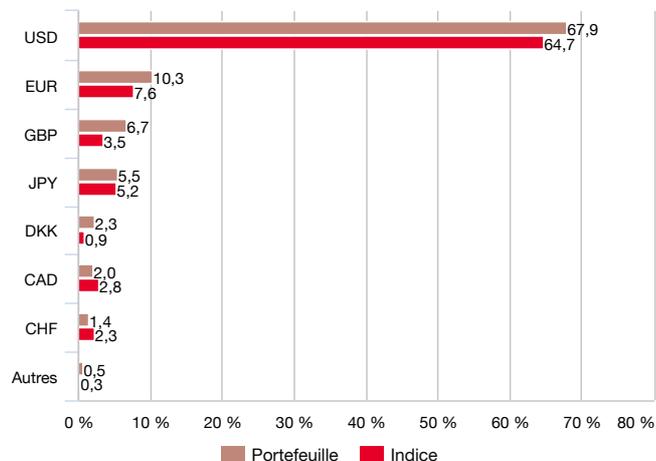
* En pourcentage de l'actif

ACTIONS ■

Nombre d'émetteurs (hors liquidités)	71
Liquidités en % de l'actif	2,44%

EXPOSITION PAR DEVISE

(Source : Groupe Amundi) **



** En pourcentage de l'actif – avec couverture de change

RATIOS D'ANALYSE

(Source : Groupe Amundi)

	Portefeuille	Indice
Capitalisation boursière moyenne » (Mds €)	518,30	568,67
% Moyenne + Petite capitalisation	24,44	29,02
% Grande capitalisation	75,56	70,98
PER annuel anticipé	17,54	17,64
Prix sur actif net	2,79	3,04
Prix sur cashflow	13,28	14,22
Taux de rendement (en %)	1,99	1,91
Croissance BPA annualisé (n/n+2) (en %)	13,93	18,76
Croissance CA annualisé (n/n+2) (en %)	8,92	8,77

PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

(Source : Groupe Amundi) *

	Secteur	Poids (PTF)	Ecart / Indice
MICROSOFT CORP	Technologies de l'info.	5,30%	1,47%
APPLE INC	Technologies de l'info.	4,30%	-0,13%
NVIDIA CORP	Technologies de l'info.	3,85%	-0,01%
TJX COMPANIES INC	Conso Cyclique	2,76%	2,58%
ABBVIE INC	Santé	2,74%	2,29%
S&P GLOBAL INC	Finance	2,64%	2,43%
MASTERCARD INC-CL A	Finance	2,48%	1,95%
MERCK & CO. INC.	Santé	2,33%	1,94%
HOME DEPOT INC	Conso Cyclique	2,19%	1,71%
BOSTON SCIENTIFIC CORP	Santé	2,12%	1,96%

* Hors OPC

ACTIONS ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Société Générale Gestion
Société de gestion déléguée	Amundi Asset Management
Dépositaire	SGSS - Paris
Date de création de la classe	26/02/1999
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion directs annuels maximum	0,60% TTC
Commission de surperformance	Non
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,49%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Classification AMF	FCPE Actions internationales
Code AMF	990000090069
Nom du fonds maître	CPR Invest - Climate Action

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Société Générale Gestion. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

ACTIONS ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E,F et G¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille²

NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Du portefeuille²



Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	C
Social	D
Gouvernance	D
Note Globale	D

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	72
% du portefeuille noté ESG ²	100%

¹ En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold

² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.